



Catégorie

A

CONSERVATEUR OU CONSERVATRICE TERRITORIAL DE BIBLIOTHÈQUES

BILAN

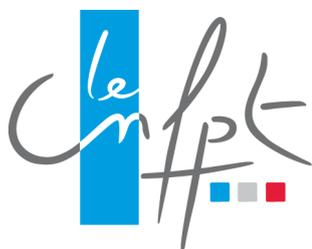
SESSION 2020



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Concours de Conservateur ou conservatrice territorial de bibliothèques – Session 2020



BILAN DU CONCOURS DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES SESSION 2020

SOMMAIRE

BILAN

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	4
I. COMPOSITION DU JURY	5
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES	6
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	7
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	8
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES	10
VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT - ÉPREUVES ORALES	13
VII. COMMENTAIRES - ÉPREUVES ORALES	18

DONNÉES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS.....	20
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS	20
III. PROFIL DES CANDIDATS	21
IV. NOTES AUX EPREUVES.....	27

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours de conservateur territorial de bibliothèques, session 2020, a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 23 janvier 2020.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

 **Concours externe** = 12
 **Concours interne** = 6

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 16 mars au vendredi 10 avril 2020 avec la date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 17 avril 2020.

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19 et au confinement, il a été décidé par le CNFPT d'ouvrir une période complémentaire d'inscription du lundi 18 au vendredi 29 mai 2020 avec la date limite de dépôt fixée au vendredi 5 juin 2020.

Afin de faciliter le dépôt des candidatures pendant le confinement du printemps 2020, les candidats ont eu la possibilité de transmettre leur dossier par voie électronique en plus de la voie postale classique ; une adresse électronique dédiée ayant été créée uniquement pour l'occasion.

Les épreuves écrites, initialement prévues les 26 et 27 mai 2020, ont dû être repoussées au 27 et 28 août 2020. Les candidats ont pu participer aux épreuves écrites d'admissibilité dans le centre de leur choix : Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de la Réunion.

En plus de la mise à disposition de gel hydroalcoolique et de la distanciation lors des épreuves ; le port du masque a été rendu obligatoire pour toute la durée de celles-ci par arrêté publié au Journal officiel le 27 août 2020. Les candidats admis à concourir ont été au préalable prévenus de cette mesure exceptionnelle afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 1^{er} octobre 2020.

Les épreuves orales, devant avoir lieu initialement du 21 septembre au 1^{er} octobre 2020, se sont finalement déroulées à Paris comme suit :

 Concours interne : du 27 au 29 octobre 2020
 Concours externe : du 29 octobre au 4 novembre 2020

La réunion d'admission s'est tenue le 20 novembre 2020.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours sont entrés en scolarité en février 2021.

I. COMPOSITION DES JURYS

Président	Fabrice CHAMBON Conservateur territorial de bibliothèques Directeur des bibliothèques de Montreuil (93)
Suppléante	Bernadette GROFF Vice-présidente Conseil départemental du Haut-Rhin (68)
Elus locaux	Bernadette GROFF Vice-présidente Conseil départemental du Haut-Rhin (68)
	Marie RECALDE Adjointe au Maire de Mérignac Conseillère métropolitaine Bordeaux Métropole (33)
	Hervé REYNAUD Conseiller départemental Conseil départemental de Saône-et-Loire (71)
Fonctionnaires territoriaux	Fabrice CHAMBON Conservateur territorial de bibliothèques Directeur des bibliothèques de Montreuil (93)
	Jean-Claude HANOL Conservateur territorial de bibliothèques Ville de Courbevoie (92)
	Clarence PARADAS Administratrice territoriale Ville de Villeurbanne (69)
Personnalités qualifiées	Luc BELLIER Conservateur de bibliothèques, responsable du département des services d'information documentaire Université Paris Saclay (91)
	Hélène GLAIZES Consultante en politiques publiques du livre (37)
	Françoise LEGENDRE Inspectrice générale des bibliothèques Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (75)

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial au conseil régional d'Ile-de-France

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial au conseil départemental de l'Eure

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice, Caen

Madame Julie GATINEAU

Conservatrice territoriale de bibliothèques, directrice du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Madame Cristina ION

Conservatrice de bibliothèques à la bibliothèque nationale de France

Madame Laurence ISNARD

Conservatrice territoriale du patrimoine à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Madame Marie-Christine JACQUINET

Conservatrice territoriale de bibliothèques à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Monsieur Alain LE BRIS

Administrateur territorial, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Occitanie

Monsieur Rémi MATHIS

Conservateur de bibliothèques à la bibliothèque nationale de France

Monsieur Jean-François PONS

Administrateur territorial à la commune de Beaune et à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud

Madame Isabelle RINDZUNSKI

Conservatrice territoriale de bibliothèques, directrice de la médiathèque d'Ivry-sur-Seine

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

ALLEMAND	Anja KIESSLING Traductrice et enseignante
	Margarete STURM-FOUCAULT Maître de conférences, Institut d'études politiques, Paris
ANGLAIS	Brigitte BARRY Maître de conférences, enseignant chercheur à l'université de Nanterre La Défense
	Cécile BIRKS-RAISSEIX Maître de conférences, université de Nanterre La Défense
ESPAGNOL	Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Alcira MAUCLAIR-LOPEZ Professeure certifiée à Chambray Les Tours
ITALIEN	Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure, Institut d'études politiques, Paris
	Norma ROMANELLI Professeure et responsable de formation, Chambre de Commerce italienne pour la France
RUSSE	Karina LACROIX Enseignante à ILERI,-Ecole des relations internationales
	Ada SHLAEN Professeure agrégée à Versailles (en retraite)
LATIN	Jérôme FOURNIER Professeur agrégé de lettres classiques à Paris (en retraite)
	Rachid NAJI Professeur agrégé de lettres classiques à Paris

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Une organisation complexe mais parfaitement maîtrisée malgré le contexte de crise sanitaire

Le concours 2020 s'est déroulé dans un contexte de crise sanitaire qui a régulièrement bousculé son organisation et impliqué, de la part de tous, organisateurs, jury et candidats, la mobilisation de ressources importantes pour parvenir à ce que cette session se tienne dans des conditions finalement sereines et efficaces.

Cette situation a en particulier conduit le CNFPT à procéder à plusieurs aménagements afin de garantir la tenue du concours et son bon déroulement.

En raison du confinement du printemps 2020, il a été rapidement décidé de faire évoluer le calendrier des épreuves. Les épreuves écrites, initialement prévues les 26 et 27 mai 2020, ont ainsi été décalées aux 27 et 28 août, quand les épreuves orales, censées commencer le 21 septembre, ont débuté le 26 octobre.

La procédure habituelle de choix des sujets a elle aussi dû être adaptée, en raison de l'impossibilité de réunir l'ensemble du jury afin de choisir le sujet. Un groupe resserré a ainsi pris en charge la sélection des sujets.

La procédure de choix des sujets d'oraux a quant à elle pu se tenir en présentiel avec l'ensemble des membres du jury. Parmi l'ensemble des propositions transmises au jury, la sélection des sujets soumis aux candidats s'est avérée aisée et fluide grâce à la qualité de l'ensemble des sujets proposés par le groupe d'auteurs qui est mobilisé dans les mois qui précèdent les épreuves. Qu'ils en soient remerciés.

A chaque étape, l'équipe du bureau des concours au CNFPT a fait preuve d'une réactivité et d'une capacité d'organisation qui l'honore et au-delà, honore la fonction publique.

Tout au long des épreuves écrites et orales, là-encore dans un contexte peu évident, marqué par les conséquences entraînées par la crise sanitaire sur le fonctionnement quotidien de l'ensemble de la société, le bureau des concours a su faire preuve d'une grande rigueur et a orchestré de manière à la fois méthodique, précise, souple et particulièrement efficace le déroulé des épreuves. La maîtrise des éléments réglementaires et administratifs, la gestion logistique irréprochable ont permis aux membres du jury et aux candidats de se concentrer sur le contenu des épreuves. Enfin, la veille effectuée chaque année pour accompagner discrètement mais efficacement l'évolution des épreuves afin de répondre au mieux à l'évolution des métiers et des besoins des collectivités constituent également un des nombreux éléments de contexte favorisant le travail serein et pertinent du jury. Que les équipes du CNFPT en soient également chaleureusement remerciées.

Un jury unanime

Le choix des 18 lauréats, 12 issus du concours externe et 6 issus du concours interne, a été particulièrement fluide et aisé. L'unanimité s'est faite immédiatement autour des candidats à retenir.

L'organisation d'une journée de préparation pour le jury en amont des épreuves a été particulièrement utile dans la préparation aux épreuves elles-mêmes et dans la constitution d'un collectif, dont les approches et les profils, s'ils étaient très variés, ont été parfaitement complémentaires et ont permis d'enrichir tant les entretiens avec les candidats que l'analyse de leurs prestations.

Les seuils d'admissibilité puis d'admission au concours – moyennes respectivement de 10,25 pour l'interne et 11 pour l'externe – sont similaires aux années précédentes et indiquent la qualité des candidats retenus. Le choix a été fait par le jury de distinguer résolument les meilleures prestations des

moins bonnes, le jury n'ayant pas eu nécessité de forcer le trait. Quelques candidats ont été véritablement brillants.

Enfin, le caractère divers et complémentaire du parcours des lauréats est très certainement synonyme de dynamiques de groupe particulièrement riches à venir, au sein de la promotion, dans le cadre de la formation à l'INET.

Réfléchir à une évolution des coefficients affectés aux épreuves d'admission ?

Les candidats conversent avec le jury autour de deux entretiens – dans l'ordre, l'un de « culture générale », l'autre de « motivation professionnelle », épreuves pondérées respectivement d'un coefficient 5 et d'un coefficient 4. Il apparaît néanmoins qu'une réflexion semble devoir se poursuivre utilement sur la pondération des épreuves, qui pourrait prendre la forme d'une proposition d'augmentation du coefficient affecté à l'épreuve orale de motivation professionnelle.

En effet, le jury a été particulièrement attentif à la prestation réalisée lors de l'épreuve de motivation professionnelle par rapport à l'épreuve de culture générale, afin d'affirmer la nécessité de sélectionner lors du concours des candidats ayant apporté la démonstration de leurs capacités à se projeter dans la profession.

Des inquiétudes quant à la faiblesse de la participation au concours

Si la grande qualité des candidats retenus est enthousiasmante, il est un sujet d'inquiétude qui interroge les jurys du concours de conservateur territorial de bibliothèque et qui concerne le nombre de candidats inscrits au concours et présents aux épreuves, à nouveau en baisse en 2020, après un léger rebond du nombre de candidatures en 2019. La baisse est importante cette année (- 50% d'inscrits par rapport à 2017, interne et externe confondus et -38% de présents à la 1ère épreuve écrite !).

La tendance est commune à l'ensemble des concours de catégorie A+ de la fonction publique territoriale (administrateur, ingénieur en chef, conservateur territorial du patrimoine, conservateur territorial de bibliothèque) et s'observe également dans les concours de la fonction publique d'Etat de la filière bibliothèque.

Alors même que les missions des bibliothèques sont de plus en plus identifiées par leurs tutelles comme se situant au croisement de plusieurs politiques publiques, culturelles, mais aussi éducatives, sociales, participant largement de l'attractivité des territoires et parties prenantes des enjeux d'aménagement du territoire, entraînant de fait un élargissement des propositions et des initiatives susceptibles d'être portées par les équipements de lecture publique, il est paradoxal d'assister à une diminution du nombre de candidats au concours.

La polyvalence et le large spectre d'intervention des bibliothèques, autant que le succès que rencontrent ces établissements dans les territoires, semblent de nature à susciter davantage d'intérêt, notamment auprès de potentiels candidats au concours externe.

Sans qu'une solution évidente ne s'impose, la réflexion doit se poursuivre pour faire connaître davantage la diversité des missions et des responsabilités des conservateurs territoriaux de bibliothèques et l'intérêt du concours, en particulier au sein des universités.

Fabrice CHAMBON

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

✚ Composition de culture générale (externe et interne) : *L'art doit-il se mêler de morale ?*

Un beau sujet, plutôt classique pour ce concours qui offrait de nombreuses possibilités d'approches en tant que sujet d'actualité. Il ne présentait pas de difficultés particulières. Les deux concepts classiques, à savoir l'art et la morale, sur lesquels il reposait, le rendaient abordable. L'analyse des termes du sujet devait conduire à distinguer moralité de l'œuvre et moralité de l'artiste, amoralité et immoralité, morale individuelle et morale collective, contenu de l'œuvre et contexte de sa réception. En complément, il faisait appel à quelques connaissances historiques de nature à éclairer le débat contemporain.

Globalement, le sujet a été bien perçu par les candidats mais son traitement a souvent été traité de façon trop scolaire, de type préparation de concours donnant lieu à de nombreuses copies où l'on retrouve les mêmes accroches, les mêmes références mais aussi les mêmes faiblesses (absence de problématisation, proposition de plans simpliste...). L'apparente familiarité que les candidats ont cru reconnaître dans l'énoncé du sujet ainsi formulé a permis d'isoler les meilleures copies selon leur capacité à éviter les poncifs, de l'originalité des exemples avancés et de la complexité du plan proposé, tout en permettant à tous de produire une réflexion argumentée.

Ce concours parvient à attirer des candidats qui disposent de capacités analytiques affirmées et d'une certaine érudition. Mais majoritairement, les plans présentés étaient de type binaire (l'art au service de la morale, l'art comme subversion à la morale) et beaucoup ont cité des exemples stéréotypés qui fleuraient bon les fiches de révision. Rares ont été les copies qui ont témoigné d'une véritable culture personnelle, de la maîtrise d'un domaine particulier de la connaissance, d'une passion intellectuelle ou artistique (cinéphilie, histoire des arts, références approfondies en littérature ou philosophie). Beaucoup ne purent non plus mettre en place une réelle démarche argumentative soutenue d'idées illustrées par des exemples précis.

Parmi les faiblesses des candidats se trouvent des faiblesses grammaticales (syntaxe, orthographe), une écriture scolaire, un manque de clarté, une frilosité intellectuelle, un manque de hauteur de vue, de compréhension des enjeux qui étonnent à ce niveau de concours. Alors que certains sont parvenus à traiter le sujet en distinguant la moralité de l'œuvre et la moralité de l'artiste ; d'autres ne l'ayant pas fait, la qualité de leurs réflexions en a pâti.

Les copies ayant répondu aux attentes des correcteurs respectent la méthodologie de la dissertation, selon un plan annoncé, idéalement en trois parties pour laisser place à une réflexion argumentée, bien écrite et surtout fluide. Une bonne partie des candidats ont eu la capacité de développer une réflexion à partir de débats d'actualité (Polanski, Matzneff), puis de s'en détacher pour construire une argumentation à portée générale. Dans les meilleures copies, il a aussi été mis en évidence que tandis que l'œuvre avait été progressivement libérée de la morale, l'artiste devait lui, de plus en plus être exemplaire d'un point de vue moral.

Pour tous les correcteurs, il s'agit d'une épreuve essentielle à un concours tel que celui-ci et qui a du sens pour le futur métier visé par les candidats. L'épreuve de composition de culture générale permet de déterminer le degré de réflexion et d'engagement des candidats mais aussi leur curiosité et ouverture d'esprit. Il est ainsi aisé d'appréhender leur motivation et de vérifier leur capacité à argumenter sans embrasser une posture morale, l'étendue de leur culture personnelle (politique, arts et idées), l'attention portée à l'actualité et à la capacité à déceler les problématiques de fond derrière le traitement médiatique qui en est fait et l'emballlement des réseaux sociaux. A travers cette épreuve, les correcteurs estiment qu'ils ont l'occasion d'apprécier une rigueur intellectuelle, une capacité à s'intéresser et à comprendre la société contemporaine ainsi que l'aptitude à formuler un raisonnement structuré. A rebours d'une

appréhension intuitive ou d'idées convenues, elle est ainsi efficace pour évaluer et apprécier des qualités professionnelles fondamentales. Il importe que les candidats s'exercent à la méthode de la composition : il est fréquent que l'introduction en comporte guère d'analyse des termes du sujet et les développements soient descriptifs. Une succession de remarques ou d'exemples ne vaut pas une argumentation structurée. Il importe de démontrer et pas seulement d'affirmer.

✚ Note de synthèse (externe) : Le gratuit : est-ce payant ?

Ce sujet proposé était d'actualité et très intéressant car il concerne des domaines très variés en prise avec l'évolution de notre société. La richesse (et complexité) des documents d'appui invitaient à la réflexion. Il devait permettre pour les meilleurs candidats, non seulement de dresser l'état de la question de la gratuité des biens publics et privés, de s'interroger sur les contreparties à la gratuité (et les autres formes de financement complémentaires ou alternatifs au financement public) mais aussi de dépasser cette première réflexion par un éclairage différent : le développement de la gratuité permet-il d'ouvrir de nouvelles perspectives, opportunités (une forme de retour sur investissement) ? La pluralité des documents constitutifs du dossier d'appui à synthétiser devait permettre aux candidats d'éclairer cette problématique et les obliger à un réel effort de synthèse.

Beaucoup de candidats ne semblent pas maîtriser suffisamment la langue française (de trop nombreuses copies se caractérisent par un nombre de fautes importantes et l'expression écrite est maladroite). Les copies souffrent de l'absence d'un plan « apparent » permettant de mieux comprendre le raisonnement suivi par le candidat. Enfin, peu ont été capable d'avoir une certaine hauteur de vue vis-à-vis du sujet, avec une culture générale suffisamment solide pour tisser des liens entre les champs culturel et économique ou encore les enjeux public / privé.

Les candidats ont souvent opté pour un plan binaire. Ils ont souvent eu du mal à aborder la question de la marchandisation du vivant et le mécénat culturel. Ils ont eu des difficultés à exploiter l'ensemble des documents disponibles de par leur diversité et les points de vues exprimés. Enfin, les approches en lien avec les bibliothèques n'ont pas été exploitées par les candidats.

Les meilleures copies ont réussi à mettre en perspective l'ensemble des documents dans une synthèse structurée en réponse à une problématique mais ont également su dresser l'état de la question (généralisation de la gratuité pour les utilisateurs), en préciser les limites et les conditions de réussite, ou encore les moyens de régulation. Elles ont alors pu dépasser la question de la gratuité des services publics en élargissant le sujet à la marchandisation ou privatisation des biens communs.

Note de synthèse (interne) : La bienveillance

Un sujet d'actualité pour de futurs managers, le thème de la bienveillance constitue un élément central du management, tant dans la sphère privée que dans les différentes fonctions publiques. Pour les conservateurs ou conservatrices ayant vocation à occuper les emplois de direction des établissements culturels, ce sujet permettait d'ouvrir sur de multiples clés d'entrées.

D'une manière générale, le sujet qui semblait accessible, a été correctement perçu par les candidats mais avec toutefois une difficulté pour problématiser. En effet, dans de nombreux cas, la bonne compréhension du sujet n'a pas amené de problématique claire, précise et suivie.

Comme les précédentes années, les copies sont majoritairement moyennes : il y a eu peu de mauvaises copies et de rares copies très bonnes. La moitié des copies ont obtenu une note supérieure à la moyenne mais pour autant la meilleure note est établie à 13 (pour 3 copies) ce qui peut sembler relativement faible.

Il a été observé quelques mauvaises gestions du temps imparti (devoirs inachevés) mais cela demeure relativement marginal. Les principales difficultés relèvent de la structuration de la problématique et de sa mise en œuvre à un travers un plan cohérent. Certains n'ont pas compris que ce type de document était un outil d'aide à la décision. Le style rédactionnel est apparu parfois un peu pauvre.

Il s'agit là d'une épreuve qui est un bon indicateur des capacités des candidats à proposer des notes aux élus débouchant sur des orientations politiques et stratégiques et qui se rapproche donc bien de la réalité des futures fonctions occupées par les candidats. En effet, le métier de cadre dirigeant comporte un volet d'aide à la décision, à travers lequel le ou la responsable exprime un certain nombre d'orientations ; ces dernières étant ensuite déclinées dans la sphère politique. En cela, le fait de construire une réflexion argumentée, claire, synthétique et équilibrée constitue un travail préparatoire aux futures fonctions à exercer.

VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) Concours externe

✚ Epreuves avec le jury

Conversation avec le jury :

« Le cri d'alarme d'un architecte : " Si rien ne change, les villes se transformeront en bombes de contamination " », *Le Figaro avec l'AFP*. 10 mai 2020

« De Tunis à Beyrouth, les révolutions se déclinent au féminin », *Le Monde*. 28 février 2020

« Non, il ne faut pas combattre la fracture numérique », *Libération*. 30 décembre 2021

« Pour une nouvelle pratique démocratique », *La lettre du cadre territorial*. 4 mai 2020

« Pourquoi l'intelligence artificielle peut présenter des risques », *Les Echos*. 19 février 2020

« Appropriation culturelle : vers une nouvelle forme de censure ? », *Télérama*. 31 mars 2020

« Pour 6 Français sur 10, les pouvoirs publics ne soutiennent pas assez l'innovation », *Acteurs publics*. Mars-avril 2020

Entretien sur la motivation professionnelle :

« Les plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ont leur décret », *La Gazette des Communes*. 7 mai 2020

« Asperger : savoir manager les talents atypiques ! », *Informations.handicap.fr*. 5 février 2019

« #CultureChezNous : l'opération du ministère de la Culture prolongée », *Actualité*. 9 juin 2020

« Que risque-t-on si on dénigre son employeur sur Facebook ? », *Village de la justice*. 30 avril 2020

« Face à l'automatisation, 41 % des salariés sont inquiets pour leur emploi », *Courrier Cadres*. 19 février 2020

« La femme est-elle l'avenir du management ? », *The Conversation*. 17 mars 2020

« Etes-vous trop connecté ? Les risques de l'hyper-connexion », *www.comundi.fr*. 10 décembre 2019

✚ Epreuve de langues (1^{ère} partie)

Allemand :

« Schriftstellerinnen : Lob der alten Dame », *Die Zeit*. 9 juillet 2020

« Die « Bibliothek der Bibliotheken » feiert », *Oltner Tagblatt*. 18 mars 2020

« Elke Erb erhält den Georg-Büchner-Preis », *Focus Online*. 7 juillet 2020

Anglais :

« Fears over government's plans for homeless people placed in hotels during lockdown », *The Huffington Post*. 15 mai 2020

« COVID-19 lockdown-like interventions may help combat air pollution in India, say scientists », *The Hindu*. 4 juin 2020

« The data is in : men are too fragile to wear Covid-19 masks. Grow up, guys », *The Guardian*. 3 juillet 2020

Espagnol :

« La libertad es una biblioteca », *elpais.com*. 9 juin 2020

« Cuando Sherlock escapó del control de Conan Doyle y amplió su universo », *20 minutos*. 23 juillet 2020

« Loquillo: "En el peor momento, la poesía es la respuesta" », *Faro de Vigo*. 15 juillet 2020

Italien :

« No alla dittatura del presente. Recuperiamo il senso storico », *Il Corriere della sera*. 11 juillet 2020

Latin (traduction écrite) :

Traduction depuis un extrait du texte *Vie des douze Césars* (Caligula) de Suétone

✚ Epreuve de langues (2^{ème} partie)

Allemand :

« Zukunftsperspektiven für kleinere Bibliotheken », *B-u-b*. 6 février 2020

« Mit Lidl-Geld zur Hochschulstadt », *Stuttgarter Zeitung*. 26 octobre 2019

Anglais :

« Gender gap in children's reading grew in UK lockdown – survey », *The Guardian*. 13 juillet 2020

« Michelle teases Barack Obama about his ears as couple read children's book together », *The Independent*. 15 mai 2020

« Covid 19 coronavirus: \$60 million funding boost for New Zealand's libraries », *New Zealand Herald*. 4 juillet 2020

Espagnol :

« La cuarentena de los libros prestados: 14 días aislados en la biblioteca esperando al siguiente lector », *elpais.com*. 11 juin 2020

« Mentiras sobre la historia de España: ¿Estuvimos descolgados de Europa desde el siglo XVI? », *La Razón*. 19 juillet 2020

« Cada uno de nosotros es historia », *La Jornada*. 26 juillet 2020

Russe :

« 8 сентября – Международный день грамотности », www.rfi.fr/ru/. 8 septembre 2020

2) Concours interne

✚ Epreuves avec le jury

Conversation avec le jury :

« Vendre ses données personnelles revient à vendre ses organes », *Les Echos*. 24 février 2020

« Coronavirus : la mode se lance dans le bouillon de culture », *Le Monde*. 5 mai 2020

« La forêt, "un refuge qui permet de faire sécession" », *Sciences et Avenir*. 8 juin 2020

« Le réseau des musées des sociétés se mobilise pour surmonter la crise », *La Gazette des Communes*. 1er juin 2020

« Elles présidentes », *L'Equipe*. 19 mars 2020

« L'espace public, c'est pour les femmes aussi ! », *Télérama*. 16 mars 2020

« Une collectivité qui se gère encore d'homme à homme », *Libération*. 27 février 2020

Entretien sur la motivation professionnelle :

« " Illectronisme " : la nouvelle fracture numérique », *Le Figaro*. 22 juin 2020

« Coronavirus, le virage manqué des bibliothèques ? », *La Gazette des Communes*. 6 avril 2020

« Nouvelle Bibliothèque publique d'Ottawa : " Un bâtiment assez spectaculaire " », *Le Droit*. 24 janvier 2020

« Accessibilité numérique : pourquoi le retard des bibliothèques persiste », *La Gazette des Communes*. 4 mars 2020

« Une médiathèque comme " parenthèse dans le parcours du combattant " des SDF », *Libération*. 28 février 2019

« Dans les bibliothèques, la guerre des places est annoncée », *Le Monde*. 8 septembre 2020

« Le management dans le secteur public local doit faire sa révolution », *Acteurs Publics*. Mars avril 2020

✚ Epreuve de langues

Anglais :

« The post-pandemic future of libraries », *The Atlantic*. 12 mai 2020

« Funding for library services slashed by half in Ontario budget », *The Canadian Press*. 18 avril 2019

« The untold story of university libraries in lockdown », *wonkhe.com*. 30 juin 2020

Italien :

« Premio Strega, la seconda volta di Sandro Veronesi », *Repubblica.it*. 3 juillet 2020

« Populisti di lotta e di governo alla sfida del covid », *Il Sole 24 Ore*. 2 juillet 2020

VII. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES ET EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES

1) Concours externe

Anglais

Sur la 1^{ère} partie, la traduction est en général très bien maîtrisée, ce qui a donné lieu à des prestations brillantes. En revanche, les candidats ont souvent plus de difficulté à résumer et à commenter le texte proposé de manière structurée. La capacité à répondre aux questions varie grandement en fonction du niveau d'expression de chaque candidat.

Pour la 2^{ème} partie, la difficulté de cette épreuve qui ne comporte pas de préparation ne semble pas gêner les candidats dont la plupart ont proposé de bonnes traductions. L'exploitation du texte et les réponses aux questions montrent toutefois des difficultés à organiser le propos.

Allemand

Une bonne impression générale des candidats. Tous ont su convaincre les examinatrices que l'investissement financier et humain dans les bibliothèques restent indispensables pour donner une perspective au public.

Espagnol

La plupart des candidats se sont préparés pour répondre aux exigences du concours. Le niveau est hétérogène mais la motivation est présente. Les connaissances culturelles sont plutôt solides.

Italien

Bon niveau malgré quelques petites imprécisions dans la compréhension et sur la traduction.

Russe

Excellent niveau général malgré quelques petites fautes (chiffres).

Latin

Trop peu de candidats pour évaluer un niveau général. Certaines copies moyennes souffrent d'une technique de traduction fragile et d'un manque de rigueur caractérisé. Une se distingue toutefois par le souci bienvenu de rendre le texte dans ses détails, avec quelques étourderies sans grande conséquence.

Pas de problème majeur dans la gestion du temps imparti : tous les candidats sont parvenus à traduire l'ensemble du passage proposé.

2) Concours interne

Anglais

Malgré une certaine hétérogénéité, les candidats sont plutôt bien préparés. La technique de la traduction est correctement maîtrisée, sauf exception. On note cependant une certaine diversité dans la connaissance de l'univers professionnel des bibliothèques dans le monde anglophone.

Italien

Certaines prestations ont été très bonnes et ont fait preuve d'une maîtrise avérée concernant la culture, la civilisation ou bien encore l'actualité italienne. Les traductions ont bien été menées malgré peut-être de légères imprécisions ou faux sens.

Aucune autre langue n'a été choisie sur le concours interne

DONNÉES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 12 postes
Concours interne 6 postes

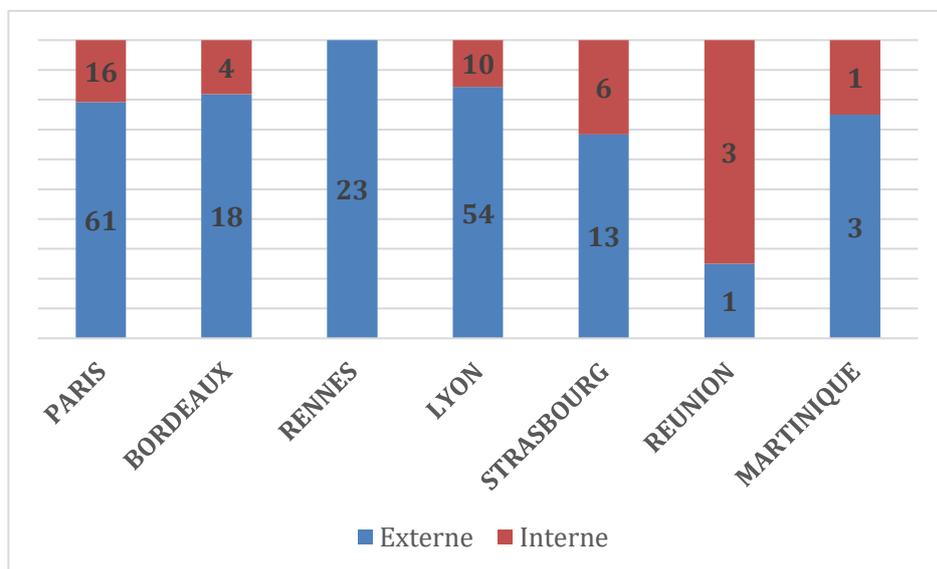
Soit un total de 18 postes

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS

Candidats admis à concourir

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par l'autorité organisatrice.

	TOTAL
PARIS	77
BORDEAUX	22
RENNES	23
LYON	64
STRASBOURG	19
REUNION	4
MARTINIQUE	4
TOTAL	213



Taux de présence pour la session 2020 : 63,4%
(concours externe : 60,7% - concours interne : 75%)

Comparaison avec l'année précédente :

En 2019, le taux de présence était de 75,1% (externe : 76,2% - interne : 72,4%).

Par rapport à l'année précédente, le nombre de candidats admis à concourir et présents en 2020 est en baisse : -28,3% d'admis à concourir et -39,5% de présents.

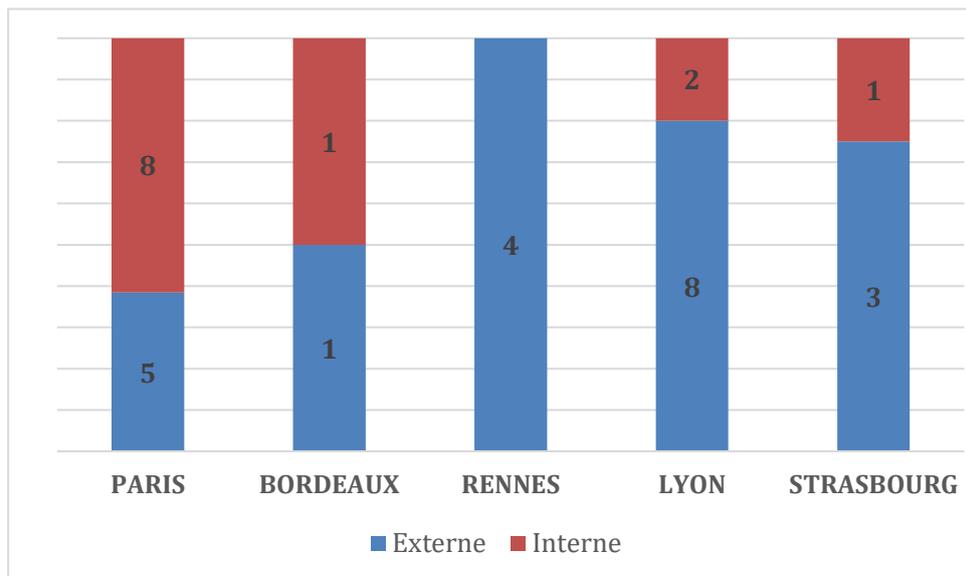
Comparaison avec le concours de conservateur de bibliothèque organisé par la fonction publique d'Etat :

Taux de présence du concours de conservateur de bibliothèque d'Etat - session 2020 : 27,4% (concours externe : 28% - concours interne : 25,4%)

Malgré une légère baisse en 2020, le concours de conservateur territorial de bibliothèque conserve un haut taux de présence.

Candidats admissibles

	TOTAL
PARIS	13
BORDEAUX	2
RENNES	4
LYON	10
STRASBOURG	4
TOTAL	33

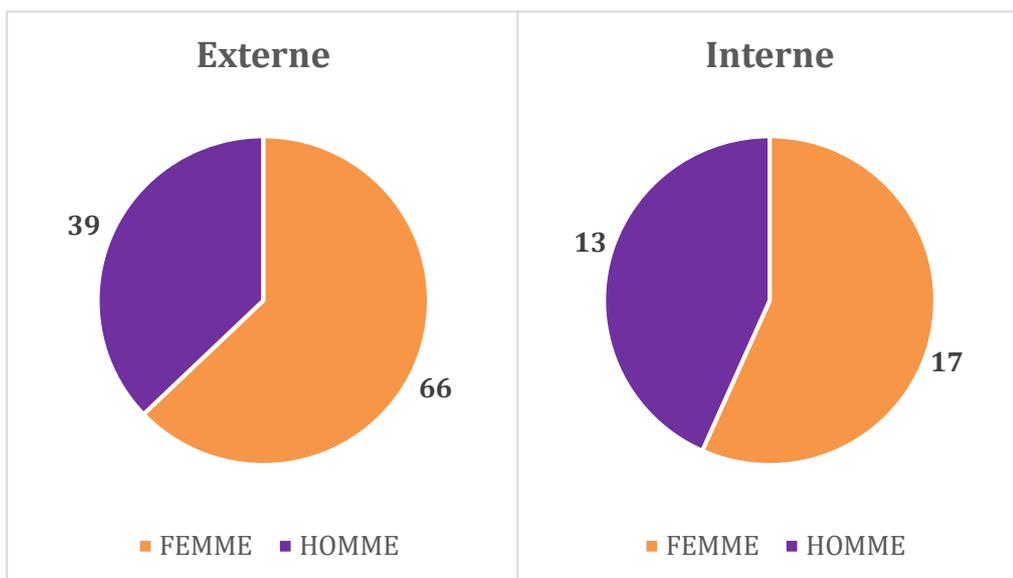


III. PROFIL DES CANDIDATS

GENRE

Candidats présents

	TOTAL
FEMME	83
HOMME	52
TOTAL	135



Présents - session 2020 : 61,5% de femmes et 38,5% d'hommes

Concours externe : 62,9% de femmes et 37,1% d'hommes

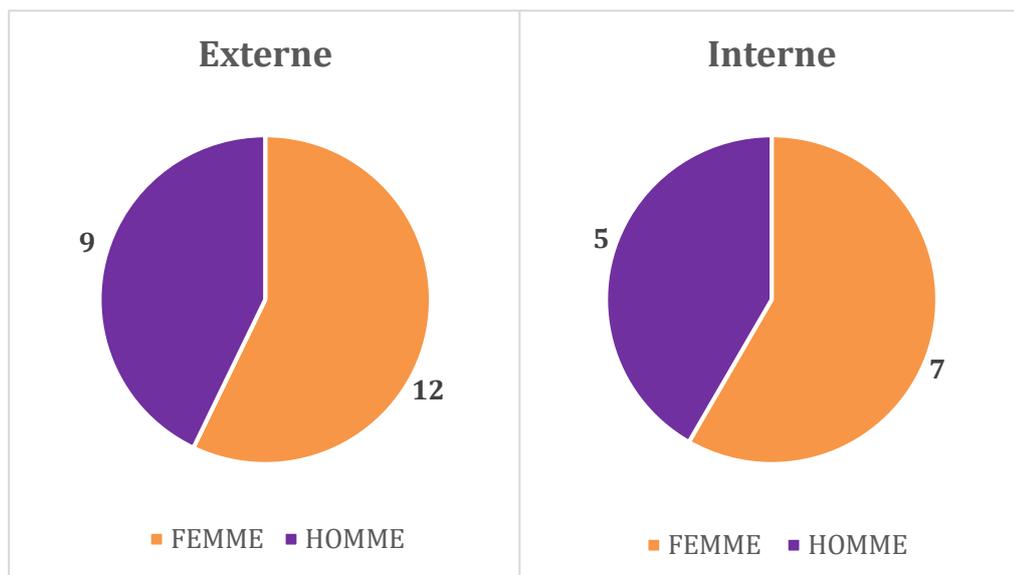
Concours interne : 56,7% de femmes et 43,3% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2019, les femmes étaient également plus nombreuses à se présenter aux deux voies de concours de conservateur de bibliothèques (67,7%).

Candidats admissibles

	TOTAL
FEMME	19
HOMME	14
TOTAL	33



Admissibles - session 2020 : 57,6% de femmes et 42,4% d'hommes

Concours externe : 57,1% de femmes et 42,9% d'hommes

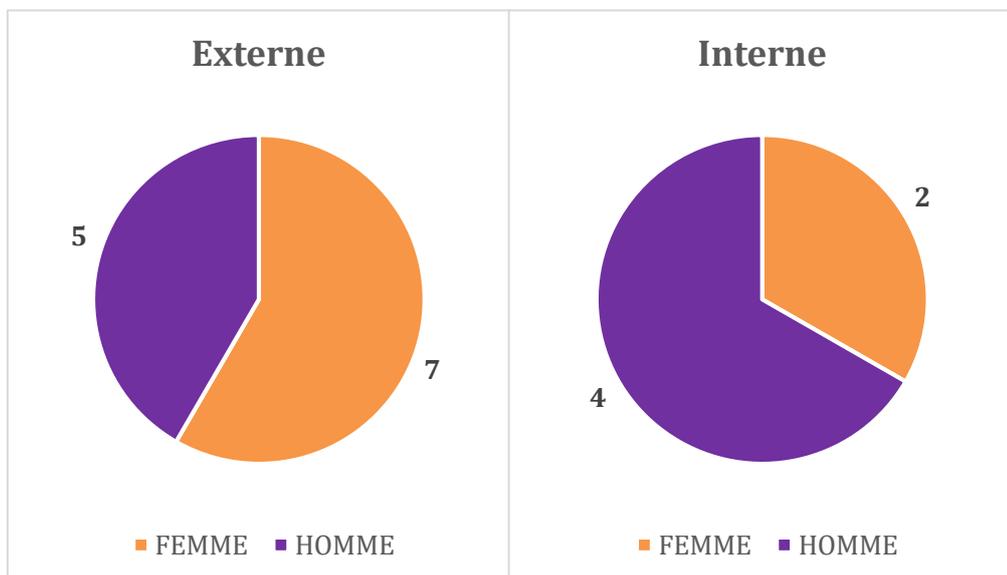
Concours interne : 58,3% de femmes et 41,7% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

En 2019, les femmes admissibles étaient également plus nombreuses que les hommes sur les deux voies de concours (66,7%).

Lauréats

	TOTAL
FEMME	9
HOMME	9
TOTAL	18



Lauréats - session 2020 : 50% de femmes et 50% d'hommes

Concours externe : 58,3% de femmes et 41,7% d'hommes

Concours interne : 33,3% de femmes et 66,7% d'hommes

Comparaison avec l'année précédente :

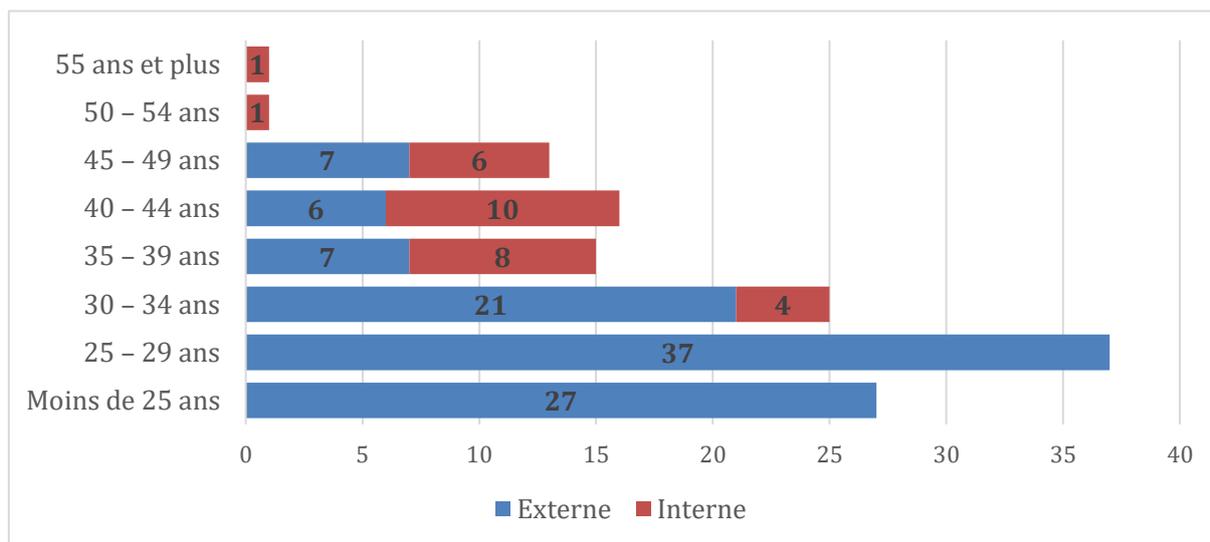
Si, en 2020, la parité est atteinte chez les lauréats, en 2019, les femmes lauréates étaient majoritaires sur les deux voies de concours (77,8%).

Age

Le critère de sélection des candidats en externe étant le diplôme (Bac+3), les candidats ont en majorité moins de 30 ans car ils sont étudiants ou ont achevé leurs études récemment.

Le critère de sélection des candidats en interne étant l'ancienneté (7 ans de service public), les candidats, davantage expérimentés, ont en majorité plus de 35 ans.

Candidats présents

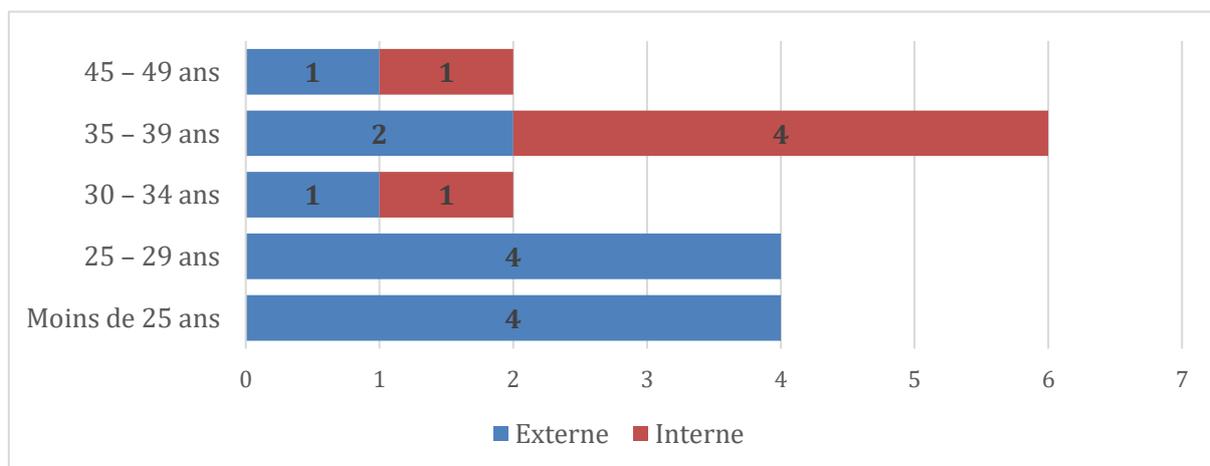


Présents – session 2020

Concours externe : les candidats issus de la tranche d'âge 25-29 ans sont majoritaires.

Concours interne : les candidats issus de la tranche d'âge 40-44 ans sont majoritaires.

Lauréats



Lauréats – session 2020

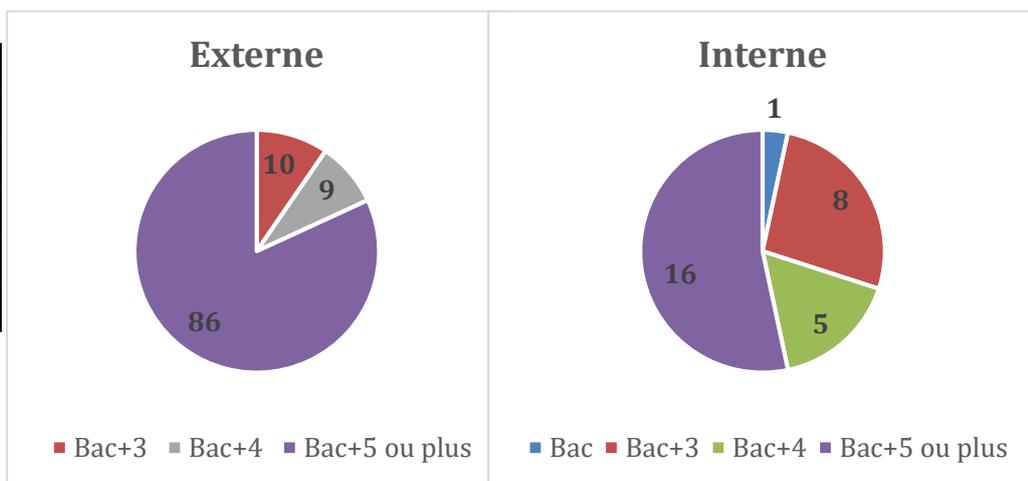
Concours externe : les lauréats issus des tranches d'âge moins de 25 ans et 25-29 ans sont majoritaires.

Concours interne : les lauréats issus de la tranche d'âge 35-39 ans sont majoritaires.

Niveau d'études

Candidats présents

	TOTAL
Bac	1
Bac+3	18
Bac+4	14
Bac+5 ou plus	102
TOTAL	135



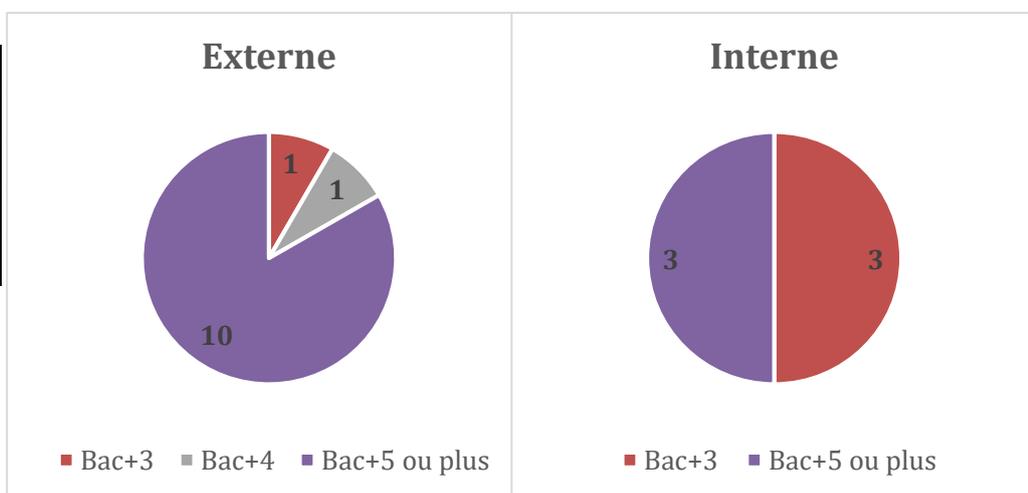
Présents – session 2020 : 75,6% de candidats diplômés Bac+5

Concours externe : si le critère de sélection du diplôme des candidats au concours externe est Bac+3, les candidats ayant un diplôme Bac+5 sont majoritaires (81,9%).

Concours interne : si le critère de sélection au concours interne est l'ancienneté, les candidats à se présenter sont en majorité diplômés (Bac+5 : 53,3% - Bac+4 : 16,7% - Bac+3 : 26,7%).

Lauréats

	TOTAL
Bac+3	4
Bac+4	1
Bac+5 ou plus	13
TOTAL	18



Lauréats – session 2020 : 72,2% de candidats diplômés Bac+5

Concours externe : les lauréats ayant un diplôme Bac+5 sont majoritaires (83,3%).

Concours interne : les lauréats sont aussi nombreux à avoir un diplôme Bac+5 qu'un diplôme Bac+3.

Origine Géographique

Candidats présents

	Externe	Interne	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	22	6	28
Bourgogne Franche-Comté	2	1	3
Bretagne	7	0	7
Centre Val de Loire	2	0	2
Corse	1	0	1
Grand Est	8	4	12
Hauts de France	2	0	2
Ile-de-France	32	12	44
Normandie	3	1	4
Nouvelle Aquitaine	9	2	11
Occitanie	6	0	6
Pays de la Loire	4	0	4
Provence Alpes Côte d'Azur	6	2	8
Martinique	1	0	1
Réunion	0	2	2
TOTAL	105	30	135

Lauréats

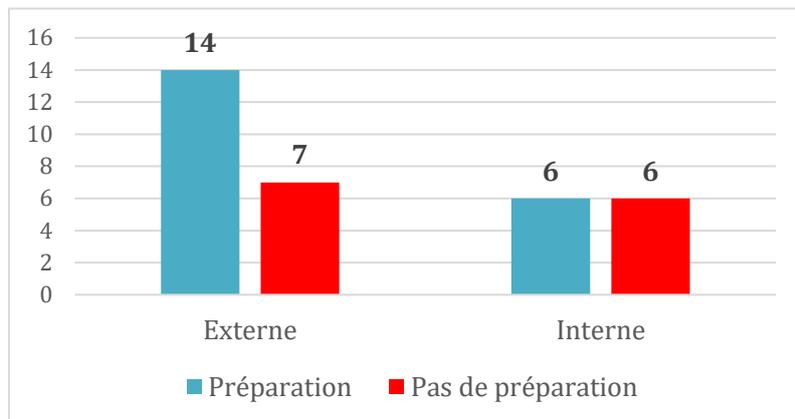
	Externe	Interne	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	3	1	4
Bretagne	1	0	1
Grand Est	1	1	2
Ile-de-France	4	3	7
Nouvelle Aquitaine	0	1	1
Occitanie	1	0	1
Pays de la Loire	1	0	1
Provence Alpes Côte d'Azur	1	0	1
TOTAL	12	6	18

En 2020, les candidats présents et lauréats en provenance d'Ile-de-France sont majoritaires (32,6% de présents et 38,9% de lauréats). Ils devancent les candidats venant d'Auvergne Rhône-Alpes (20,7% de présents et 22,2%). La région Ile-de-France était également la plus représentée en 2019.

Préparation suivie

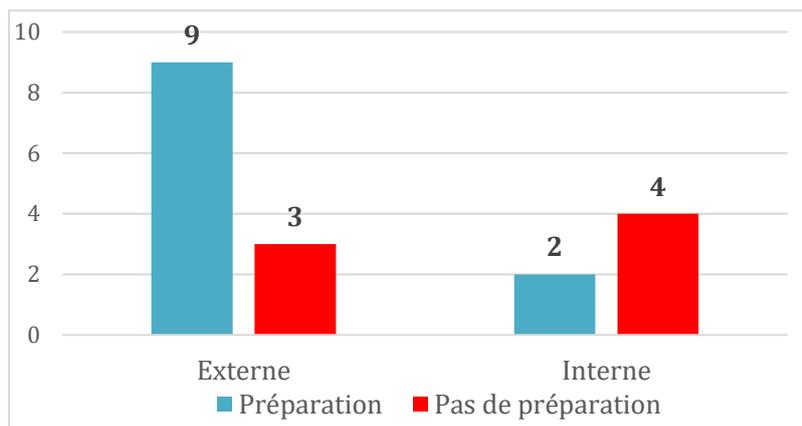
Candidats admissibles

60,6% des candidats admissibles au concours de 2020 ont suivi une préparation.



Lauréats

61,1% des lauréats au concours de 2020 ont suivi une préparation.



Structures d'origine – grades ou fonctions (concours interne)

Candidats admissibles

Parmi les candidats admissibles au concours interne 7 sont agents de la fonction publique territoriale et 5 sont agents de la fonction publique d'Etat.

La majorité des admissibles sont bibliothécaires (8 candidats). Les 4 admissibles restant ont des profils variés :

- assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- bibliothécaire assistant spécialisé classe supérieure ;
- chargé d'études documentaires ;
- professeur.

Lauréats

4 lauréats du concours interne sont fonctionnaires territoriaux et 2 sont fonctionnaires d'Etat.

Parmi les 6 lauréats, 4 sont bibliothécaires, 1 est assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et 1 est professeur.

IV. NOTES AUX EPREUVES

Notes obtenues par épreuves d'admissibilité

	COMPOSITION DE CULTURE GENERALE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,02	11,54	11,54	11,25
Note maximum	16	15,50	16	16
Note minimum	9	9	7,50	7,50
Note supérieure à 10	19	10	11	5

7 candidats au concours externe et 2 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de culture générale.

	NOTE DE SYNTHESE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,76	12,21	10,88	11,67
Note maximum	14	14	13,50	13,50
Note minimum	8,50	9	8,50	10
Note supérieure à 10	18	11	10	6

6 candidats au concours externe et 1 candidat au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à la note de synthèse.

Seuils d'admissibilité 2020

66 points soit une moyenne de **11 / 20** pour le **concours externe**
Soit 21 candidats admissibles

61,5 points soit une moyenne de **10,25 / 20** pour le **concours interne**
Soit 12 candidats admissibles

Epreuves d'admission

Répartition des candidats admissibles selon leurs choix de langues

Choix possibles pour les épreuves de langues :

Traduction écrite : grec ancien ou latin*

Traduction orale : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe

** Le grec ancien n'a pas été choisi depuis 2017*

- **CONCOURS EXTERNE**

1^{ère} épreuve d'admission :

Epreuve de langues – 1^{ère} partie (traduction écrite ou orale)

Parmi les candidats au concours externe, 3 ont choisi une traduction écrite de latin et 13 ont choisi une traduction orale (allemand : 3 candidats, anglais : 6 candidats, espagnol : 3 candidats et italien : 1 candidat).

Epreuve de langues – 2^{ème} partie (traduction orale)

Le choix des candidats du concours externe s'est porté sur l'allemand (2 candidats), l'anglais (9 candidats), l'espagnol (4 candidats) et le russe (1 candidat).

5 candidats admissibles au concours externe n'ont pas participé aux épreuves orales d'admission

- **CONCOURS INTERNE**

1^{ère} épreuve d'admission :

Epreuve de langue vivante (épreuve optionnelle)

Si les candidats du concours interne ont majoritairement choisi l'anglais (9 candidats), 2 candidats ont choisi l'italien.

1 candidat admissible au concours interne n'a pas participé aux épreuves orales d'admission

Répartition des lauréats selon leurs choix de langues

- **CONCOURS EXTERNE**

1^{ère} partie de l'épreuve de langue

Les lauréats ont majoritairement choisi l'anglais (5 candidats). Les 7 autres lauréats ont choisi le latin en traduction écrite (2 candidats) et, pour la traduction orale, leur choix s'est porté sur l'allemand (2 candidats), l'espagnol (2 candidats) et l'italien (1 candidat).

2^{ème} partie de l'épreuve de langue

Les lauréats sont majoritaires à avoir choisi l'anglais (6 candidats). Ils sont suivis par les lauréats ayant choisi l'espagnol (3 candidats), puis l'allemand (2 candidats) et, enfin, le russe (1 candidat).

- **CONCOURS INTERNE**

Epreuve de langue vivante (épreuve optionnelle)

Les 6 lauréats ayant participé à cette épreuve ont choisi l'anglais.

Notes par épreuves

1^{ère} EPREUVE D'ADMISSION				
CONCOURS EXTERNE : LANGUES - 1^{ère} et 2^{ème} parties (coef. 3)		CONCOURS INTERNE : LANGUE VIVANTE ETRANGERE (coef. 3)		
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,89	13,52	12,95	13,25

2^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
CONVERSATION SUR UNE QUESTION DE CULTURE GENERALE (coef. 5)				
CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,56	14,42	12,05	14,67

3^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
ENTRETIEN SUR LA MOTIVATION PROFESSIONNELLE (coef. 4)				
CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,88	15,25	12,18	14

Notes moyennes par type de langues

- **CONCOURS EXTERNE**

	1 ^{ERE} PARTIE DE L'EPREUVE NOTEE SUR 12		2 ^{EME} PARTIE DE L'EPREUVE NOTEE SUR 8	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Allemand	8,33	7,75	5,25	5,25
Anglais	8,33	8,60	4,28	4,68
Espagnol	7,67	9,50	5,63	5
Italien	8,50	8,50		
Latin	7,08	8,13		
Russe			7	7

- **CONCOURS INTERNE**

	EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE	
	Admissibles	Lauréats
Anglais	11,94	13,25
Italien	17,50	

Seuils d'admission 2020

227 points soit une moyenne de **12,61 / 20** pour le **concours externe**
Soit 12 candidats admis

218,50 points soit une moyenne de **12,14 / 20** pour le **concours interne**
Soit 6 candidats admis

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

